

ASSOCIATION FONCIERE DE VIC-SUR-SEILLE

COMPTE-RENDU 001/2020

du bureau de l'ASSOCIATION FONCIERE 21/08/2020

Date | heure 21/08/20 à 9h00 | Réunion déclarée ouverte par M. Christian NONDIER, Président

En présence de

Liste des participants

M. Christian NONDIER, Président de l'Association Foncière

M. Jérôme END, Maire de Vic-sur-Seille, Secrétaire de séance

Présents :

- END Jérôme
- NONDIER Christian
- PATÉ Paul

Nombre de membres

Afférents au bureau : 10

En exercice : 10

Qui ont pris part aux délibérations : 3

Dont pouvoirs : 0

Date convocation : 14/08/2020

Date affichage : 14/08/2020

Absents excusés :

- BOURGUIGNON Bernard
- BOURGUIGNON Robert
- COLSON Laurent
- DEHAND Olivier
- DEHAND Pascal
- GAUTHIER Rémi
- HANRIOT Vincent

2^{NDE} CONVOCATION

Ordre du jour

01 – Installation des membres de l'Association Foncière

02 – Approbation du compte de gestion 2019

03 – Vote du compte administratif 2019 (C.A. 2019)

04 – Affectation du résultat

05 – Vote du Budget Primitif 2020

06 – Questions diverses

Ouverture de la séance à : 9h00

Installation des membres de l'Association Foncière

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux membres de l'Association Foncière et procède à un tour de table afin que chacun puisse se présenter. A l'issue, Monsieur Jérôme END, Maire de Vic-sur-Seille est désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du compte de gestion 2019

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il passe ensuite la parole à M. Jérôme END, Maire de Vic-sur-Seille pour présentation du compte de gestion du trésorier et dont les résultats sont identiques au compte administratif 2019 établi par le Président.

Les résultats du compte de gestion 2019 se présentent de la façon suivante :

Section	Dépenses Exercice 2019	Recettes Exercice 2019	Résultat de la Section 2019	Report Exercice 2018	Résultat global de la Section
Fonctionnement	37,00 €	1 428,60 €	1 391,60 €	7 354,57 €	8 746,17 €
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				Résultat de clôture 2019	8 746,17 €
Restes à réaliser Recettes d'Investissement 2019					
			0,00 €		
Restes à réaliser Dépenses d'Investissement 2019					
			0,00 €		
			Résultat global exercice 2019	8 746,17 €	

Considérant l'exactitude des opérations

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Les membres de l'Association Foncière, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DÉCLARENT** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **DONNENT** quitus à Monsieur le Trésorier du Sud Saulnois ;
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer le compte de gestion.

Vote du Compte Administratif 2019

Monsieur le Président présente le compte administratif 2019 qu'il a dressé et dont les résultats sont identiques au compte de gestion 2019 établi par Monsieur le Trésorier du Sud Saulnois.

Monsieur le Président ne devant pas prendre part au vote quitte la salle et Monsieur Jérôme END, Maire de Vic-sur-Seille, fait procéder au vote du compte administratif 2019, lequel se présente comme suit :

Section	Dépenses Exercice 2019	Recettes Exercice 2019	Résultat de la Section 2019	Report Exercice 2018	Résultat global de la Section
Fonctionnement	37,00 €	1 428,60 €	1 391,60 €	7 354,57 €	8 746,17 €
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				Résultat de clôture 2019	8 746,17 €
Restes à réaliser Recettes d'Investissement 2019					
			0,00 €		
Restes à réaliser Dépenses d'Investissement 2019					
			0,00 €		
			Résultat global exercice 2019	8 746,17 €	

Les membres de l'Association Foncière, après en avoir délibéré à la majorité (2 voix pour),

- **APPROUVENT** le compte administratif 2019 établi par Monsieur le Président tel que présenté par Monsieur Jérôme END, Maire de Vic-sur-Seille.

Affectation du résultat (sans délibération)

Monsieur le Président rappelle que le conseil d'administration de la Fondation vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif, lequel fait apparaître :

Reports	Montants
A - Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	0,00 €
B - Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	7 354,57 €
Soldes d'exécution	
C – Un solde d'exécution (Excédent – 001) de la section d'investissement de :	0,00 €
D – Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de :	1 391,60 €
Restes à réaliser	

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
E - En dépenses pour un montant de :	0,00 €
F - En recettes pour un montant de :	0,00 €
Besoin net de la section d'investissement	
G - Entraînant un besoin net de la section d'investissement pouvant être estimé à : ((A-B)+E)-F =	0,00 €

Les membres de l'Association Foncière ayant précédemment arrêtés les comptes de l'exercice 2019, et ayant approuvé le compte administratif 2019 indiquent que l'excédent de résultat de fonctionnement sera reporté sur le Budget Primitif 2020, au chapitre 002, en recette, de la Section de Fonctionnement pour un montant de 8 746,17 € ((B+D) -G)).

Vote du Budget Primitif 2020

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'adoption du Budget Primitif 2020, la section de fonctionnement est toujours adoptée avant la section d'investissement et que le vote a lieu par chapitre, sans nécessité de vote formel sur chacun des chapitres. Le budget doit toujours être voté en équilibre réel et sincère.

La proposition du budget primitif 2020 de l'Association Foncière se décompose comme suit :

Section	Dépenses BP2020	Recettes BP2020
Fonctionnement	9 146,17 €	9 146,17 €
Investissement	3 900,00 €	3 900,00 €
Total général	13 046,17 €	13 046,17 €

Les membres de l'Association Foncière, après en avoir délibéré à l'unanimité,

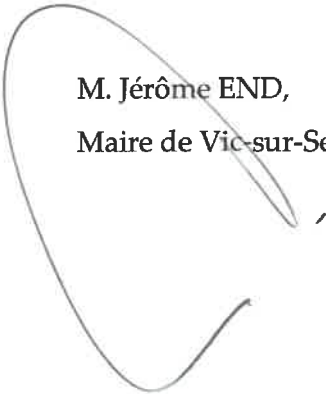
- **DECIDENT de voter le Budget Primitif 2020 de l'Association Foncière**
 - o Par chapitre pour la section de fonctionnement et sans vote formel sur chacun des chapitres
 - o Par chapitre pour la section d'investissement et sans vote formel sur chacun des chapitres
- **ADOPTENT le budget primitif de la commune pour l'exercice 2020 comme suit :**
 - o Section de Fonctionnement :
Dépenses : 9 146,17 €
Recettes : 9 146,17 €
 - o Section d'Investissement :
Dépenses : 3 900,00 €
Recettes : 3 900,00 €

Questions diverses

Néant

Fin de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h00.



M. Jérôme END,
Maire de Vic-sur-Seille